



La Défense,
Le 11 juillet 2012

à Madame Vallaud-Belkacem
Ministre des Droits des Femmes

35 rue Saint-Dominique
75700 - Paris SP 07

Objet : Accès au 8^{ème} échelon, dit « spécial »
Références : Décret 2011-1445 du 3 novembre 2011

PJ : Courrier intersyndical

Madame la Ministre,

Vous trouverez ci-joint une copie du courrier intersyndical adressé à Mesdames les Ministres de la Fonction Publique et de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie sur l'accès au 8^{ème} échelon pour les catégories C administratives.

Nous attirons votre attention sur le caractère discriminatoire des conditions d'accès à cet échelon pour les raisons suivantes :

- dans notre ministère, cet échelon est acquis actuellement au bout de 4 ans, de manière linéaire et statutaire pour les corps de catégorie C d'exploitation, les adjoints techniques et les experts techniques à l'échelle 6 (corps à très forte prédominance masculine) et comptant 4 ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon ;
- pour les adjoints administratifs, les syndics des gens de mer et les adjoints techniques de l'Environnement (corps composé à 85% de personnels féminins sur 11000 C administratifs), ce 8^{ème} échelon est acquis à partir de 3 ans dans le 7^{ème} échelon de manière contingentée, sur proposition du chef de service et passage en CAP nationale, sans pour autant pouvoir y prétendre après 4 ans d'ancienneté dans 7^{ème} échelon.

Nous vous demandons, en votre qualité de Ministre des Droits des Femmes, d'intervenir sur ce dossier auprès de Mesdames les Ministres de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Environnement, du Logement ainsi que de Madame la Ministre de la Fonction Publique, l'ensemble des ministères étant impactés par ce décret qui ne fait qu'accentuer les inégalités hommes/femmes.

Certains de l'intérêt que vous porterez à ce dossier, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération respectueuse.

Pour l' UFETAM-CFDT

Hubert LEBRETON

Pour la FNEE-CGT

Jean Marie RECH

Pour le SN PTELULEM-FO

Sylvie CALVO